

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CORDT TRAP

Les élections communales du 12 mars 1909 à Copenhague

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 49-54

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__49_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 12 MARS 1909

A COPENHAGUE

Le 20 avril 1908 fut promulguée en Danemark une nouvelle loi sur les élections municipales. Elle augmentait sensiblement les cadres des électeurs communaux et, pour la première fois, accordait le suffrage aux femmes.

A Copenhague, le cens électoral qui, autrefois, était de 1.000 couronnes, fut abaissé à 800 couronnes, quotité correspondant au plus faible revenu imposable. La loi prescrivait en même temps que l'homme marié payant un impôt obtenait par ce fait le suffrage pour sa femme. Sur d'autres points, les conditions de l'électorat furent plus rigoureuses, notamment en ce qui concernait les dispositions relatives à la durée du séjour dans la commune.

Le 12 mars 1909 eurent lieu les premières élections conformément à la nouvelle loi. Le bureau des statistiques de la ville de Copenhague, qui préside à la confection des listes électorales, a réuni des données statistiques sur les électeurs et a fait de cette élection une étude spéciale qui eut pour objet d'élucider les points suivants :

1° Quels avaient été les effets des conditions prescrites pour l'électorat sur la privation du droit d'électeur ;

2° Composition sociale du corps électoral ;

3° Étendue de la participation des différentes classes sociales aux élections.

Le vote étant secret, il a, par contre, été impossible d'indiquer les lignes politiques d'après lesquelles les différentes classes d'électeurs ont voté.

Je me bornerai ici à mentionner les résultats du point 3 qui sont d'un intérêt plus général. Peut-être les expériences faites autre part confirmeront-elles les observations faites à Copenhague relativement à la participation des différentes classes sociales aux élections (ainsi qu'au point de vue de l'influence qu'exerce à cet égard le montant des revenus).

Tout d'abord, quelques remarques sur la composition sociale du corps électoral. On comptait comme électeurs 66.461 hommes et 60.622 femmes, soit un total de 127.083 électeurs. Dans ce total, la classe ouvrière représentait les deux cinquièmes (41,9 %) des électeurs. Tout près des ouvriers, sous le rapport social, se groupent les « employés subalternes fixes » et les « assimilés à la classe ouvrière » qui comprennent en majeure partie les personnes occupant de petits emplois fixes et dont les revenus correspondent à peu près à ceux des ouvriers. Ces deux groupes représentent ensemble les 11,1 % des électeurs. Par contre, le nombre des domestiques ayant obtenu le suffrage communal est très faible (0,2 %). Les autres grands groupes d'électeurs sont ensuite : chefs d'exploitations commerciales (11,6 %), chef d'exploitations industrielles (8,6 %), services de l'État et des communes, professions libérales, etc. (8,5 %), employés de bureaux et de magasins (6,7 %), rentiers et retraités (6,6 %). La composition sociale des électeurs ne diffère guère pour les deux sexes si l'on prend les femmes en un seul groupe ; ceci s'explique par le fait que les femmes mariées — qui sont comprises dans la classe sociale du mari — forment la grande majorité des femmes électeurs (50.409 sur 60.622). Il

en est, au contraire, tout autrement, pour les femmes non mariées et les veuves. Dans ce groupe, la majorité est composée de rentières et retraitées ; viennent ensuite les « professions libérales » et les « employées de bureau et de magasin », tandis que la classe ouvrière n'est que très faiblement représentée, parce que bien peu d'ouvrières arrivent à un revenu annuel de 800 couronnes, quotité exigée pour obtenir le suffrage communal.

Après ces quelques remarques préliminaires sur la composition sociale du corps électoral, nous passerons à l'examen de l'étendue de la participation aux élections pour chacune des différentes classes sociales. Le tableau A indique cette répartition pour les électeurs hommes.

On a cru utile, pour quelques-unes des classes sociales mentionnées dans ce tableau, de procéder à une subdivision selon le montant des revenus annuels : ainsi pour les chefs d'exploitations industrielles et commerciales, pour les employés de bureau et de magasin, pour la classe ouvrière et pour les rentiers et retraités (Voir le tableau page 51).

En somme, 80,5 % des électeurs hommes ont donné leur voix. Si l'on examine la proportion des votants pour chacune des classes sociales, on voit que la classe des professions immatérielles a fourni proportionnellement le plus grand nombre de votants (de 83,0 à 88,8 %) ; viennent ensuite les chefs d'entreprises industrielles (83,1 %), les employés de bureaux et magasins, etc. (82,2 %), la classe ouvrière et les employés fixes subalternes (entre 81 et 82 %), le groupe des assimilés à la classe ouvrière (77,8 %). Les chiffres les plus faibles ont été fournis par les chefs d'entreprises commerciales (76,6 %), les rentiers et retraités (75,9 %), les domestiques (74,5 %), et les surveillants, etc. (71,1 %). On remarque entre autres que pour la classe ouvrière, la participation aux élections est un peu au-dessus de la moyenne pour tous les électeurs.

On constate ensuite pour toutes les classes que la participation aux élections est plus faible pour les revenus les plus petits. Ce fait se manifeste surtout dans le groupe de la classe ouvrière et dans celui des chefs d'entreprises commerciales. Ainsi, parmi les ouvriers ayant un revenu annuel de 800 à 1.000 couronnes, 65,2 % seulement ont voté, tandis que la proportion pour ceux des votants monte à 79,3 % pour les revenus de 1.000 à 1.200 couronnes et jusqu'à 88,0 % pour les revenus de 1.200 à 1.500 couronnes. Ce dernier groupe égale donc, au point de vue de la participation au vote, la classe sociale qui a fourni relativement le plus grand nombre de votants, c'est-à-dire les professions immatérielles. Il est à supposer que ce sont ces ouvriers ayant les revenus moyens qui forment l'élément principal des syndicats ouvriers qui ont, en Danemark, de fortes tendances socialistes. La proportion des votants diminue ensuite pour les ouvriers ayant des revenus plus élevés. Si l'on considère le groupe des chefs d'entreprises commerciales, on voit que sur le chiffre des électeurs ayant un revenu de 800 à 1.500 couronnes 68,0 % seulement ont pris part aux élections, tandis que cette proportion, pour les groupes de revenus de 1.500 à 3.000, de 3.000 à 6.000 et de 6.000 couronnes et plus, était respectivement de 80,1, 83,8 et 85,6 %. Cette différence provient peut-être de ce qu'une grande partie de petits détaillants sont empêchés d'aller aux urnes parce qu'ils ne peuvent quitter leur boutique ou peut-être de ce que leurs sympathies politiques ne sont pas très prononcées. Pour les chefs d'entreprises industrielles ainsi que pour les employés de bureau et de magasin, on constate également que la

participation a été plus faible pour les groupes des revenus les plus petits, mais, dans ces classes, l'écart entre les différents groupes de revenus n'est pas aussi considérable que pour les classes mentionnées plus haut.

TABLEAU A

HOMMES	NOMBRE D'ÉLECTEURS			DE CE NOMBRE ONT VOTÉ			PROPORTION POUR CENT			
	Mariés dont la femme est électeur	Autres	Total	Mariés dont la femme est électeur	Autres	Total	Mariés dont la femme est électeur	Autres	Total	
Services de l'État et des communes . . .	1.485	732	2.267	1.313	664	2.012	90,8	84,9	88,8	
Instituteurs et professeurs	346	198	584	350	162	512	90,6	81,8	87,7	
Professions libérales	1.618	1.154	2.772	1.335	867	2.202	82,5	75,1	83,0	
Employés fixes, positions subalternes . .	3.358	779	4.137	2.815	575	3.890	83,8	73,8	81,9	
Chefs d'entreprises agricoles et pêche . .	188	52	240	158	42	200	84,1	80,8	83,3	
Revenus imposables :										
Chefs d'entreprises industrielles. {	800 à 1.500 cour. . .	2.155	536	2.691	1.756	406	2.162	81,5	75,7	80,3
1.500 à 3.000	1.599	285	1.884	1.347	239	1.586	84,3	83,9	84,2	
3.000 à 6.000	585	103	688	513	84	597	87,7	81,6	86,8	
6.000 cour. et plus	425	87	512	377	75	452	88,7	86,2	88,3	
TOTAL	4.764	1.011	5.775	3.993	804	4.797	83,8	79,5	88,1	
Chefs d'entreprises commerciales. {	800 à 1.500 cour. . .	2.462	690	3.152	1.671	473	2.144	67,9	68,6	68,0
1.500 à 3.000	1.773	413	2.186	1.432	319	1.751	80,8	77,2	80,1	
3.000 à 6.000	854	198	1.052	736	146	882	86,2	73,7	83,8	
6.000 cour. et plus	985	289	1.274	848	243	1.091	86,1	84,1	85,6	
TOTAL	6.074	1.590	7.664	4.687	1.181	5.868	77,2	74,3	76,6	
Employés de bureau et magasin. {	800 à 1.500 cour. . .	883	1.127	2.010	677	900	1.577	76,7	79,9	78,5
1.500 à 3.000	1.239	778	2.017	1.058	661	1.719	85,4	85,0	85,2	
3.000 à 6.000	339	181	520	287	146	433	81,6	80,7	83,3	
6.000 cour. et plus	131	51	182	114	46	160	87,0	90,2	87,9	
TOTAL	2.592	2.137	4.729	2.136	1.753	3.889	82,4	82,0	82,2	
Surveillants, etc.	2.285	556	2.841	1.619	400	2.019	70,9	71,9	71,1	
Classe ouvrière. {	800 à 1.000 cour. . .	2.689	1.295	3.984	1.803	796	2.599	67,1	61,5	65,2
1.000 à 1.200	7.881	3.033	10.914	6.346	2.310	8.656	80,5	76,2	79,3	
1.200 à 1.500	8.882	1.412	10.294	7.953	1.108	9.061	89,5	78,5	88,0	
1.500 à 2.000	3.025	494	3.519	2.658	416	3.074	87,9	84,2	87,4	
2.000 cour. et plus	688	96	784	578	76	654	84,0	79,2	83,4	
TOTAL	23.165	6.330	29.495	19.338	4.706	24.044	83,5	74,3	81,5	
Assimilés à la classe ouvrière	2.981	641	3.622	2.362	456	2.818	79,2	71,1	77,8	
Rentiers et retraités. {	800 à 1.500 cour. . .	662	341	1.003	503	220	723	76,0	64,5	72,1
1.500 à 3.000	443	195	638	368	143	511	83,0	73,3	80,1	
3.000 à 6.000	218	142	360	171	110	281	78,4	77,5	78,1	
6.000 cour. et plus	169	110	279	139	76	215	82,2	69,1	77,1	
TOTAL	1.492	788	2.280	1.181	549	1.730	79,2	69,7	75,9	
Domestiques.	21	34	55	14	27	41	66,7	79,4	74,5	
TOTAL	50.409	16.052	66.461	41.336	12.186	53.522	82,0	75,9	80,5	

On a, dans le tableau A, divisé les électeurs hommes en deux groupes : 1° ceux qui sont mariés et dont les femmes ont droit au suffrage et : 2° « autres » c'est-à-dire notamment les célibataires et les veufs. Le tableau montre, à quelques exceptions près, que la participation a été plus forte pour les hommes dont les femmes ont droit au suffrage. Pour la plupart des classes la différence est même très sen-

sible; ainsi, par exemple, pour la classe ouvrière, le premier groupe accuse 83,5 %, tandis que le second n'atteint que 74,3 %. On constate également une très grande différence sur ce point dans les classes assimilées à la classe ouvrière ainsi que dans celle des professions immatérielles et celle des rentiers et retraités. Cette observation pourrait peut-être trouver son explication dans le fait que les électeurs mariés sont en général les plus intéressés au point de vue politique. Il se peut aussi que le fait que les deux époux ont droit au suffrage, incite l'homme à prendre part aux élections; mais on peut également, en partie du moins, chercher l'explication par d'autres raisons comme, par exemple, les différences d'âges.

La proportion pour cent des femmes électeurs ayant pris part aux élections a été de 69,4 contre celle des hommes qui a été de 80,5 %. Les femmes ont donc voté en moins grand nombre que les hommes, ce qui n'est pas singulier puisque c'était la première fois qu'elles se rendaient aux urnes. Ce sont les professions immatérielles qui accusent les plus hauts chiffres proportionnels (de 76,2 à 87,1 %), viennent ensuite les employées de commerce (74,5 %), les domestiques (72,2 %), la classe ouvrière (70,1 %), les chefs d'entreprises industrielles (69,0 %), le personnel de surveillance (68,0 %), les rentières et retraitées (66,7 %), les chefs d'entreprises commerciales (63,7 %), les assimilées à la classe ouvrière (63,0 %), classe qui, pour ce qui concerne les femmes, a un caractère social un peu différent de celui des hommes. Dans les grandes lignes, l'ordre dans lequel les classes sociales ont pris part aux élections est à peu près le même que pour les hommes : en tête se trouve la classe des professions immatérielles qui accuse la plus forte participation. La classe des employés de commerce vient avant la classe ouvrière dont le chiffre proportionnel pris dans son ensemble est tout près de la moyenne totale, tandis qu'en dernier viennent la classe des chefs d'entreprises commerciales et celle des rentiers et retraités.

On a divisé les électeurs femmes en quatre catégories : les femmes dont les maris sont électeurs, les femmes non mariées, les veuves et les femmes dont les maris ne sont pas électeurs. La participation aux élections pour les trois premières catégories est indiquée par les nombres proportionnels 69,1, 78,9 et 60,2. Les femmes non mariées ont fourni le plus grand nombre d'électeurs, viennent ensuite les femmes mariées et en dernier les veuves. Ce fait se reproduit pour les différentes classes à condition que les chiffres totaux soient suffisamment élevés. Ainsi on voit que, dans la classe des rentiers et retraités, 77,1 % des femmes non mariées ont voté, tandis que la proportion, pour les femmes mariées, est de 65,9, et pour les veuves, seulement de 60,5 %. Dans la classe des chefs d'entreprises commerciales l'ordre est le même, bien que la différence soit moins sensible.

On a également, pour quelques-unes des classes, divisé les femmes électeurs d'après le chiffre des revenus et l'on constate, comme pour les hommes, que la participation aux élections est moins grande pour les petits revenus. Parmi les femmes électeurs appartenant à la classe ouvrière, la grande majorité (23.165 sur 23.699) se compose de femmes ayant obtenu le suffrage en raison du revenu imposable du mari. La participation aux élections de ces femmes d'ouvriers a été, dans les groupes de revenus de 800 à 1.000, de 1.000 à 1.200 et de 1.200 à 1.500 couronnes, respectivement de 53,5, 62,1 et 80,3 %. Les femmes d'ouvriers dont les maris appartiennent à ce dernier groupe de revenus ont donc fourni un grand contingent d'électeurs. La participation diminue ensuite quelque peu pour les femmes

mariées, comme pour les hommes, quand on monte aux revenus les plus élevés de la classe ouvrière.

Le tableau suivant montre, pour les différentes classes sociales, les combinaisons où les époux, possédant tous deux le suffrage, ont voté.

TABLEAU B

	Les deux époux	Le mari seul	La femme seule	Aucun des époux
	Proportion pour cent	Proportion pour cent	Proportion pour cent	Proportion pour cent
Fonctionnaires	78,3	12,5	4,0	5,2
Instituteurs (publics ou privés)	78,2	12,4	5,0	4,4
Chefs d'entreprises industrielles	66,9	16,9	2,2	14,0
— de commerce	60,7	16,5	3,2	19,6
Employés de bureaux et de magasins	67,5	14,9	3,9	13,7
Classe ouvrière	68,3	15,2	1,9	14,6
Rentiers et retraités	60,5	18,7	5,4	15,4
Pour toutes les classes	66,1	15,9	3,0	15,0

On voit que dans 66,1 % des cas les époux ont voté tous les deux, que l'homme seul n'a voté que dans 15,9 % des cas, la femme seule dans 3,0 % et aucun des époux dans 15 % des cas. Les professions libérales dominent et par le nombre élevé des cas où le mari et la femme ont voté et par la plus faible quantité de cas où aucun des époux n'a été aux urnes. Les plus défavorables dans ces deux cas sont les chiffres fournis par la classe des chefs d'entreprises commerciales et celle des rentiers et retraités, tandis que les autres classes, y compris la classe ouvrière, accusent une moyenne. Dans toutes les classes sociales la proportion pour cent des femmes ayant voté sans leur mari est faible; toutefois cette proportion est plus élevée dans la classe des professions immatérielles et celle des rentiers et retraités, et la moins élevée dans la classe ouvrière.

Enfin le tableau C donne un aperçu de l'influence de l'âge sur la participation aux élections.

TABLEAU C

	PROPORTION POUR CENT DES VOTANTS							PROPORTION POUR CENT DES VOTANTS						
	HOMMES							FEMMES						
	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 ans et au-dessus	TOTAUX	25 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 ans et au-dessus	TOTAUX
Services de l'Etat et des communes	83,1	88,5	88,4	91,0	90,0	90,4	88,8	79,6	83,4	85,9	84,1	78,4	88,1	82,7
Instituteurs et professeurs (publics et privés)	84,8	86,8	88,0	88,1	93,3	84,2	87,7	89,8	85,2	90,1	85,9	85,4	79,3	87,1
Professions libérales	77,6	76,8	79,6	83,5	85,9	76,7	79,4	72,0	74,7	81,5	77,9	68,7	81,8	76,2
Employés inférieurs fixes	78,5	83,4	81,3	83,0	81,5	80,0	81,9	64,9	69,4	70,3	62,7	58,0	40,0	67,3
Chefs d'entreprises { Agriculture et pêche	78,6	87,7	85,5	80,7	84,2	66,7	83,3	63,6	79,2	72,9	67,3	63,6	57,1	70,9
{ Industrie	73,8	80,3	85,0	84,1	87,0	77,7	83,1	67,3	67,9	71,9	69,8	63,7	48,6	69,0
{ Commerce	70,8	74,7	77,5	78,9	76,5	74,2	76,6	62,2	65,1	66,0	63,7	56,1	41,7	63,7
Employés, bureaux et magasins	80,8	84,1	80,6	81,6	85,3	81,8	82,2	72,8	72,3	76,1	84,1	83,1	61,3	74,5
Surveillants, etc	70,8	67,1	71,5	74,7	76,9	77,3	71,1	62,3	67,9	72,6	60,1	64,5	50,0	66,0
Classe ouvrière	77,1	82,1	84,0	83,0	77,4	65,7	81,5	70,0	73,9	71,3	65,3	53,4	28,8	70,1
Assimilés à la classe ouvrière	70,9	80,1	78,2	78,2	75,0	72,1	77,8	61,1	68,7	61,2	56,7	47,9	13,9	63,0
Rentiers et retraités	12,5	63,4	78,9	81,0	81,0	69,9	75,9	69,9	69,1	67,4	75,9	70,2	53,4	66,7
TOTAUX	77,0	80,7	81,9	82,1	80,4	73,1	80,5	69,0	71,9	71,6	68,3	63,4	49,7	69,4

On constate que la participation aux élections est relativement faible pour les hommes de 25 à 30 ans et qu'elle augmente rapidement, à quelques exceptions près, dans le groupe de 30 à 40 ans. Dans les groupes suivants d'âge plus élevé le mouvement diffère suivant les différentes classes sociales. Si l'on considère par exemple la classe ouvrière on remarque que la proportion des votants augmente encore dans le groupe de 40 à 50 ans, mais accuse ensuite une réduction qui est très accentuée dans les groupes d'âge dépassant 60 ans. Dans quelques autres classes la proportion continue à augmenter jusque dans les groupes d'âges élevés ; il en est ainsi pour les chefs d'entreprises industrielles et surtout pour les professions immatérielles. Dans la classe des fonctionnaires, on voit que plus de 90 % des électeurs ayant 70 ans et au-dessus se rendent aux urnes. Pour tout l'ensemble des électeurs hommes la proportion des votants âgés de 25 à 30 ans est de 77,0 % ; cette proportion augmente pour les groupes d'âge suivants : 30 à 40 ans, 40 à 50 ans et 50 à 60 ans respectivement à 80,7, 81,9 et 82,1 %. Il se produit alors une réduction de la proportion qui devient surtout bien sensible lorsqu'on arrive au groupe d'âge de 70 ans et plus. Dans ce groupe la participation aux élections est considérablement plus faible (73,1 %) que pour le groupe d'âge de 25 à 30 ans.

Tandis que la participation aux élections pour tout l'ensemble des électeurs hommes est encore progressive dans le groupe d'âge de 50 à 60 ans, la culmination pour les femmes se produit déjà entre 30 et 40 ans, et dans la classe de 50 à 60 ans, la participation aux élections accuse même une réduction sensible qui s'accroît considérablement dans les classes d'âge suivantes. Dans la classe d'âge de 60 à 70 ans, on constate que la proportion des votants est de 80,4 % pour les hommes, mais seulement de 63,4 % pour les femmes. Dans la classe d'âge de 70 ans et plus cette proportion pour les deux sexes est de 73,1 contre seulement 49,7. Dans les classes sociales supérieures, il semble que les femmes conservent l'intérêt politique plus longtemps que dans les classes inférieures. On n'a, à cet égard, qu'à comparer les chiffres proportionnels pour les professions immatérielles, la classe des capitalistes et chefs d'entreprises industrielles d'un côté et les chiffres pour la classe ouvrière de l'autre côté.

Cordt TRAP,

*Directeur du Bureau de Statistique
de la ville de Copenhague.*
